



SETCa
FGTB



BBTK
ABVV



Négociations sectorielles pour la grande distribution

UN PETIT PAS DANS LA BONNE DIRECTION

Ce lundi 27 septembre, les négociateurs étaient de nouveau autour de la table pour l'accord sectoriel

Crédit-temps – CCT

Ces dernières semaines, nous recevions de plus en plus de questions à propos de nouvelles demandes de crédit-temps refusées par l'ONEm. En effet, la CCT « Crédit-temps » n'a pas encore été prorogée. Nous avons dès lors demandé d'emblée aux employeurs de signer un accord temporaire.

Bonne nouvelle ! Nous avons signé une CCT temporaire, de manière à ce que les **demandes jusqu'au 31 décembre inclus** puissent tout de même être approuvées par l'ONEm et que vous puissiez prendre un crédit-temps l'esprit tranquille. Nous espérons ensuite conclure à nouveau un accord pour 2 ans dans le cadre de l'accord sectoriel.

Il s'agit donc d'une prorogation des accords existants, avec une modification importante, à savoir que le crédit-temps fin de carrière à mi-temps est lui aussi possible à partir de 55 ans. Moyennant 35 ans de carrière.

Envie d'en savoir plus sur les conditions et vos allocations ? N'hésitez pas à prendre contact avec votre délégué (ou à surfer sur le site web de l'ONEm)